

Un jalon de la politique climatique suisse

Le DETEC, l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC) et l'Agence suisse des énergies renouvelables (ASER) ont signé des mandats de prestations visant à réduire la consommation d'énergie et les émissions de CO₂. Par ailleurs, une directive concernant la mise en œuvre de la loi sur le CO₂ vient de paraître. C'est un grand pas pour la politique climatique suisse. Le Conseil fédéral, quant à lui, n'entend pas assouplir les objectifs de réduction fixés par le Parlement dans la loi sur le CO₂.

La loi sur le CO₂ prévoit des objectifs de réduction distincts pour les combustibles et pour les carburants. D'ici à 2010, les émissions devront diminuer de 15% pour les premiers et de 8% pour les seconds par rapport au niveau de 1990. La directive "Mesures librement consenties visant à réduire la consommation d'énergie et les émissions de CO₂ dans l'industrie, l'artisanat et les services" a été conçue pour permettre aux milieux concernés d'atteindre ces objectifs sans qu'il soit nécessaire de recourir à la taxe sur le CO₂. Le Conseil fédéral pourra introduire cette taxe s'il apparaît que l'objectif de réduction ne sera pas atteint.

L'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEP) et l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) ont élaboré la présente directive conjointement avec les milieux économiques. Une autre directive, portant sur le secteur du bâtiment, est en préparation.

Convention et engagement formel

La directive à l'intention des milieux économiques offre deux possibilités aux entreprises – une convention ou un engagement formel – pour s'engager, soit à elles seules soit en s'associant à d'autres entreprises, à accroître leur efficacité énergétique en vue de protéger le climat. Le DETEC a confié à l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC) et l'Agence suisse des énergies renouvelables (ASER) des mandats de prestations d'une importance capitale pour la réalisation des objectifs de réduction. Les deux agences sont en effet chargées, dans le cadre du programme "SuisseEnergie", de promouvoir l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables parmi les particuliers et les milieux économiques. En outre, l'AEnEC veille à ce que les conventions soient conclues et effectue le monitoring de la réduction de la consommation d'énergie et des émissions de CO₂.

Documents pour la Conférence de presse du 2.7.2001

- Communiqué de presse
- Exposé de M. Ramsauer, président de l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC)
- Exposé de Madame Regine Aepli Wartmann, Conseillère nationale, co-présidente de l'ASER
- Exposé de M. Philippe Roch, directeur de l'OFEP
- Exposé de H.-L. Schmid, directeur suppléant de l'OFEN, chef du programme SuisseEnergie
- Directive: Mesure librement consenties visant à réduire la consommation d'énergie et les émissions de CO₂
- Foire aux questions

Fact Sheets

- La loi sur le CO₂ et sa mise en œuvre
- Directive concernant les mesures librement consenties
- Les agences de l'énergie dans le cadre de SuisseEnergie
- L'AEnEC pour la mise au point des conventions
- Emission de CO₂: état et évolution

Informations complémentaires de l'OFEN

- SuisseEnergie: Industrie & services
- SuisseEnergie: Appareils électriques
- SuisseEnergie: Mobilité
- SuisseEnergie: Collectivités publiques et Bâtiments
- SuisseEnergie: Les énergies renouvelables
- Les agences de l'énergie dans le cadre de SuisseEnergie
- SuisseEnergie: accord-cadre entre la Confédération (OFEN) et l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC)
- SuisseEnergie: 2 questions – 2 réponses
- Thermoréseau, chauffage à distance alimenté au bois (un exemple)

L'économie adhère aux objectifs de la Suisse en matière d'énergie et de climat

Pour Monsieur Moritz Leuenberger, Président de la Confédération, cette journée représente un jalon pour la mise en œuvre des mesures librement consenties. D'importants milieux économiques donnent suite aux déclarations qu'ils avaient faites à l'occasion de la votation populaire sur les projets énergétiques. Le chef du DETEC a précisé que les objectifs fixés dans la loi sur le CO₂ restaient valables en dépit de la position des Etats-Unis et d'un certain nombre d'initiatives parlementaires demandant de les revoir à la baisse.

“Les objectifs climatiques et énergétiques sont ambitieux et exigent le ferme engagement de tous les milieux concernés”, a déclaré pour sa part Rudolf Ramsauer, président de l'AEnEC. Il a relevé le fait que les milieux économiques soutiennent les objectifs de politique climatique. Selon lui, la directive est un exemple prometteur de collaboration entre l'Etat et les milieux économiques.

Encore loin du but

Selon le bilan actuel, l'évolution des émissions de CO₂ en Suisse - en légère augmentation de 1,1% par rapport à 1990 - se situe dans la fourchette des pays européens. Alors que la Suisse s'est un tout petit peu rapprochée du but au plan des combustibles (réduction de 2,7%), elle s'en est carrément éloignée dans le domaine des carburants (augmentation de 7,5%). Il reste donc encore beaucoup à faire pour réduire de manière significative la consommation d'énergie et les émissions de CO₂.

Convention et engagement formel

Conformément à la directive concernant les mesures librement consenties visant à réduire la consommation d'énergie et les émissions de CO₂ dans l'industrie, l'artisanat et les services, des entreprises isolées ou regroupées en association peuvent conclure une convention avec l'AEnEC en vue de réduire leur consommation d'énergie et leurs émissions de CO₂. Elle peuvent ainsi profiter des différents programmes et produits développés par SuisseEnergie et par l'AEnEC. Elles sont guidées sur la voie d'une utilisation rationnelle de l'énergie.

Une seconde possibilité s'offre aux grandes entreprises, aux consommateurs de combustibles et de carburants fossiles qui se regroupent et aux entreprises dont la consommation d'énergie est importante: ils peuvent, par un engagement formel envers la Confédération, se fixer un objectif contraignant de réduction. Ils seront alors exemptés de l'éventuelle taxe sur le CO₂ s'ils respectent cet engagement. S'ils obtiennent une réduction supérieure à l'objectif fixé, ils sont autorisés à faire commerce des droits d'émission non utilisés.

Graphiques

- Objectifs de SuisseEnergie
- SuisseEnergie: Evolution de la consommation d'énergie fossile en Suisse
- SuisseEnergie: Consommation spécifique de carburant des véhicules neufs
- SuisseEnergie: Potentiel de rendement énergétique du bâtiment
- Les cités de l'énergie en Suisse
- Informations, contacts

Séminaire de SuisseEnergie à Berne sur la communication

Le 15 juin 2001, SuisseEnergie invitait à Berne. La rencontre, qui portait sur la communication à l'interne et à l'externe, a attiré plus de 30 personnes.

La manifestation a passé en revue les points forts de la communication de SuisseEnergie. 19 produits en font actuellement partie. Le séminaire visait à les présenter, à souligner les synergies et à assurer la coordination entre la communication au niveau de la direction et dans les divers secteurs. Tant le concept global que les mesures ont rencontré l'approbation générale. Quant aux concepts sectoriels, ils ne sont qu'en partie disponibles et n'ont pas été débattus.

Le sponsoring représente un volet important de la communication. En ce moment, une agence de sponsoring élabore un concept pour SuisseEnergie. La société en question bénéficie d'une longue expérience et possède un riche carnet d'adresses. Le concept porte sur les objectifs vus par l'OFEN, les groupes-cibles, le budget cadre, les prestations de SuisseEnergie, celles des sponsors et naturellement les sponsors eux-mêmes. La phase d'application débutera en automne 2001.

Aujourd'hui déjà, des secteurs et des réseaux d'acteurs collaborent activement avec des sponsors. Il s'agira de coordonner dorénavant cet engagement avec les activités correspondantes au sein de SuisseEnergie.

SuisseEnergie et les agences de l'énergie

Qu'est-ce qu'une agence?

La loi sur l'énergie et celle sur le CO₂ prévoient la possibilité de déléguer diverses tâches à des organisations privées. Sur la base de ces lois et sous l'égide du programme SuisseEnergie, diverses organisations se sont créées. Elles portent le nom d'agence, du fait qu'elles représentent des sociétés ou des intérêts. Ce sont notamment:

- l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC)
- l'Agence des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique (AEE)
- l'Agence de l'énergie pour les appareils électriques (eae)
- l'Agence suisse pour l'efficacité énergétique (SAFE).

SuisseEnergie est en contact et collabore avec ces organisations et avec bien d'autres encore. Les critères ayant présidé à l'engagement des agences sont:

1. savoir-faire nécessaire à la réalisation des mesures librement consenties et/ou à l'exercice de tâches d'exécution sur le plan national, dans deux ou trois langues.
2. autofinancement (la Confédération se limite au financement de projets)
3. regroupement des acteurs du marché concerné
4. soutien apporté à SuisseEnergie sous forme de contributions concrètes (analyse des effets).

L'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC)

- L'AEnEC a été créée en 1999. Cette agence bénéficie du soutien d'"economiesuisse", de l'Union suisse des arts et métiers, des associations pour l'énergie de la communauté d'intérêt des branches grosses consommatrices d'énergie, de l'Union suisse des consommateurs d'énergie de l'industrie et des autres branches économiques, de l'industrie des machines et de la Société suisse des entrepreneurs. Son activité principale consiste à préparer et à conclure des conventions. Elle édifie un système de monitoring compatible avec SuisseEnergie et l'exploite au profit de ses membres et de partenaires indépendants aux conventions.
- La collaboration de la Confédération et de l'AEnEC se base sur un mandat de prestations. L'agence reprend une partie des programmes et des produits développés au sein d'Energie 2000 et dont la qualité a été reconnue. Elle encourage la formation et le perfectionnement.
- D'ici à 2003, 50 pourcent des entreprises devraient avoir connaissance des activités de l'AEnEC et du processus de conventions. En outre, au moins 40 pourcent de la consommation d'énergie du secteur Industrie & Services devrait être intégrée à des conventions.

La discussion a toutefois montré que les rôles sont souvent inversés, et que c'est SuisseEnergie le sponsor. D'où la nécessité, pour les secteurs et les préposés du programme, de recevoir un appui pour la conclusion d'éventuels contrats de sponsoring. Un guide est en préparation. Il contient principalement une liste de critères, décrivant à quelles conditions l'OFEN est disposé à faire du sponsoring.

Tous les partenaires seront informés à l'automne 2001 de la démarche à adopter dans le domaine du sponsoring.

Calendrier SuisseEnergie

- La responsabilité du financement incombe aux milieux économiques. Le budget de l'AEnEC pour les années 2001 à 2003 est de 13 millions de francs auxquels s'ajoutent des prestations en nature de même ampleur. En outre, l'OFEN consacre au titre de SuisseEnergie une enveloppe de max. 6 millions de francs au subventionnement ciblé de projets.

L'Agence des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique (AEE)

- L'AEE a été créée en 1998. Cette agence émane d'importantes associations suisses actives dans les secteurs des énergies renouvelables, de la construction et des installations. Elle a pour tâche essentielle de promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie et les énergies renouvelables.
- L'AEE se charge, sur mandat de SuisseEnergie, de la promotion des énergies renouvelables. Elle organise en particulier le marketing institutionnel pour les énergies renouvelables, s'occupe de la commercialisation du courant vert, apporte un soutien marketing aux sociétés proposant des systèmes recourant aux énergies renouvelables et encourage la formation et le perfectionnement.
- L'AEE finance son secrétariat et son administration. De son côté, l'OFEN soutient financièrement des projets spécifiques. Sur la durée globale du mandat de prestation, qui couvre les années 2001 à 2005, le degré d'autofinancement doit être d'au moins 50 %.

11.09.01

Dieselförderung in der Schweiz als Massnahme zur CO₂-Reduktion, Luzern, Verkehrshaus

14.09.01

Öffnung des Strommarktes - Beiträge der energiewirtschaftlichen Forschung, Bern

21.09.01

PV City Guide / SUN 21, Basel

03.-04.10.01

CISBAT 2001, Sonnenenergie und Bauwesen, Lausanne

17.10.01

Conference on applied energy economics and policy research, Zürich, ETH

18.-19.10.01

Symposium de Charmey sur les énergies renouvelables, Charmey

18.-20.10.01

Messe für erneuerbare Energien, Giubiasco

08.-11.11.01

Hausbau- und Minergie-Messe, Bern

La radio alémanique DRS et SuisseEnergie encouragent la "mobilité durable"

Ces dernières années, la radio alémanique DRS a développé des prestations originales en matière d'information sur les transports. Mais elle entend aussi innover dans la mobilité respectueuse de l'environnement. Ainsi, le programme DRS1 a développé avec SuisseEnergie le projet "Mobilitätsradio". Lancé en 2000, soit encore du temps d'Energie2000, le projet a gagné de l'ampleur grâce au partenariat du "Beobachter" et a été étendu à DRS3.

Le projet "Mobilitätsradio" présente aux auditeurs de DRS les nouvelles offres dans les domaines suivants: transports publics, utilisation de sa propre énergie pour se déplacer (Human Powered Mobility, HPM) et mobilité combinée. Sans faire la leçon, il s'agit de sensibiliser la population aux possibilités de mieux concilier les besoins de mobilité et les critères environnementaux. Toute une série d'émissions de la DRS1 et de la DRS3 s'en chargeront, notamment "Ratgeber", "Treffpunkt", les émissions pour les enfants et la jeunesse, celle de l'après-midi "Siesta", sans oublier de nombreux messages brefs diffusés à l'antenne. En parallèle, le magazine "Beobachter" publiera d'ici la fin de l'année huit guides pratiques sur ces questions.

SuisseEnergie assiste la radio DRS et Beobachter de ses conseils et soutient financièrement les efforts rédactionnels. Les deux médias gardent une totale indépendance et traitent les sujets selon des critères strictement journalistiques. Le projet "Mobilitätsradio" constitue une opération où toutes les parties sont gagnantes. DRS peut traiter de manière approfondie des thèmes touchant à la mobilité durable, et SuisseEnergie sait qu'un média phare examine et commente abondamment le développement de la mobilité durable.

Contacts & informations relatifs à SuisseEnergie

Vous pouvez obtenir des informations, des données et des faits relatifs à SuisseEnergie en vous adressant à l'Office fédéral de l'énergie, OFEN, 3003 Bern

www.suisse-energie.ch

Notre service vous communiquera volontiers aussi des renseignements par téléphone.

Hotline SuisseEnergie,

Tél. : 031 323 22 44, fax 323 25 10 ;

E-mail : office@bfe.admin.ch